



# LE GALERIEN

septembre 2017

---

« Mensuel à périodicité variable de la section Solidaires Finances Publiques des Pyrénées Atlantiques »

---

## **Au sommaire :**

- le CTL du 15 septembre 2017.
- le CTL du 21 septembre 2017.
- Parking à Pau.

### **Le CTL du 15 septembre 2017**

A l'ordre du jour de ce CTL : la réorganisation des missions domaniales, la charte des EDR, et les restructurations du réseau de la DDFIP 64 au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

notre déclaration liminaire :

Monsieur le Président,

Cette rentrée sociale est marquée par de nouvelles attaques contre le monde du travail : menaces sur les retraites, régression des droits des salariés par la réforme proposée du Code du Travail, qui constitue le premier opus d'une mutation profonde de l'ordre et du modèle social, déjà dégradé par les politiques néolibérales appliquées depuis plusieurs années.

Les fonctionnaires sont à nouveau désignés comme les grands responsables des déficits budgétaires, et voient encore leur situation se dégrader : nouveau gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, baisse du pouvoir d'achat avec l'augmentation de la CSG, suppression prévue de 120000 fonctionnaires....

A la DGFIP, après la période des élections présidentielles et législatives, nous constatons une volonté d'accélération des réformes de structures, préludes aux suppressions d'emplois à venir et mettant en danger nos missions de service public.

Pour la première fois, vous proposez, dans le cadre de la restructuration du réseau, la fermeture pure et

simple de 6 trésoreries, alors que notre nouveau président, dès son élection, s'était engagé à conserver notre maillage territorial en milieu rural. Solidaires Finances Publiques ne peut que s'opposer à ces projets de fermeture, qui pénaliseraient à la fois l'utilisateur, les missions de service public et la situation des agents des Finances Publiques ; Il continuera à revendiquer les moyens humains et budgétaires nécessaires au maintien d'un réseau de proximité, et à la qualité du service public que l'utilisateur est en droit d'attendre.

#### 1) réorganisation des missions domaniales :

Ce point était à l'ordre du jour du CTL du 4 juillet 2017 ( cf notre « galérien » du mois de juillet ). Concentration géographique, éloignement du terrain, création de grosses structures régionales, réservoirs des futures suppressions d'emplois, on connaît la méthode et ses conséquences désastreuses pour les missions, pour l'utilisateur et pour les agents.... Toutes les Organisations Syndicales ayant voté « contre » lors du CTL de juillet, ce point était re-présenté lors de ce CTL du 15 septembre. Le projet initial n'ayant pas été modifié, les OS ont de nouveau voté « contre », ce qui n'a pas empêché la mise en place de la centralisation des missions domaniales.

#### 2) la charte des EDR ( Echelon Départemental de Renfort ) :

La direction nous a présenté 2 projets « d'additifs » à la « charte de l'EDR » existante sur notre département.

Le premier acte l'arrêt, progressif, de l'équipement des agents de l'EDR d'ordinateurs portables, ces agents étant censés avoir la disposition de l'ordinateur fixe

du collègue qu'ils sont appelés à remplacer lors de leur mission. Cette mesure est purement dictée par les économies que notre direction est sommée de réaliser du fait des réductions drastiques des budgets de fonctionnement.

Le deuxième entend préciser les modalités de rattachement d'un agent de l'EDR à l'une zones géographiques définies dans le 64, la zone « Béarn » et la zone « Pays Basque ». Pour les agents déjà en poste sur le département et intégrant l'EDR, il était proposé de les rattacher à la zone dont dépend leur dernière affectation, et non pas à la zone dont dépend leur résidence.

Cette disposition ne nous semble pas cohérente ; en effet, elle pourrait conduire à rattacher un agent à une des 2 zones géographique autre que celle dont dépend sa Résidence d'Affectation ( qui est le Centre des Finances Publiques le plus proche de sa résidence familiale., conformément à une note départementale d'avril 2015, et qui constitue, en particulier, le point de départ du trajet ouvrant droit à remboursement des frais de déplacement ).

Exemple : un agent habitant Bayonne, ALD jusqu'au 31.08.17, ayant obtenu l'EDR 64 au 01.09.17 et dont le dernier poste au 31.08.17 était ALD à Orthez, se retrouverait à compter du 01.09.17 agent EDR rattaché à la zone « Béarn » avec Bayonne comme Résidence d'Affectation.

Le président du CTL a noté nos arguments et a décidé de proposer une nouvelle rédaction du complément à la charte EDR lors d'un prochain CTL.

Les modalités de rattachement d'un agent à une des 2 zones auront, dans un cas comme dans l'autre, une incidence sur les décisions de la direction d'accepter ou pas d'inclure les agents du 64 postulant à l'EDR dans le « vivier EDR ».

### 3) restructurations du réseau DDFIP 64 :

Le directeur a présenté les restructurations qu'il allait proposer à la Centrale pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les décisions devant intervenir au mieux début novembre, au plus tard mi-novembre :

#### **Dans la filière Gestion Publique :**

- fusion des trésoreries de Thèze, Garlin et Arzacq.
- fusion des trésoreries de Salies, Sauveterre et Navarrenx.
- Fusion des trésoreries de St Jean Pied de Port et de St Etienne de Baigorry.
- Fermeture de la trésorerie d'Ustaritz : transfert du recouvrement de l'impôt au SIP d'Anglet et de la partie SPL à la trésorerie d'Hasparren.
- transfert du recouvrement des amendes de la trésorerie de Bayonne à celle d'Anglet.

Pour les fusions de trésoreries, le directeur a demandé aux élus locaux concernés de se concerter pour proposer, parmi les fusionnées, la trésorerie subsistante. Cette concertation peut tenir compte des contours des nouveaux EPCI, de la situation de chacun des postes comptables, et du niveau de volonté des maires de « garder » leur trésorerie à tout prix, ou d'accueillir la trésorerie « fusionnée ».

Les ( maigres ) emplois B et C des trésoreries fusionnées seraient conservés et mis en commun, mais il y aura suppression des emplois de « chefs de postes » des trésoreries supprimées. Ajoutons à cela le fait que les postes actuellement « non pourvus » des trésoreries concernées par les fusions ne seront pas plus pourvus au 1<sup>er</sup> janvier 2018... On peut déjà prévoir que les structures subsistantes auront d'énormes problèmes d'effectifs !!!!

Pour Theze-Garlin-Arzacq : sur 7 emplois au TAGERFIP actuellement pour les 3 ( 3A, 3B, 1C ), dont 2 non pourvus ; avec la suppression de 2 A, la trésorerie subsistante devra fonctionner avec 3 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2018 !

Pour Salies-Sauveterre-Navarrenx : 6 emplois au TAGERFIP actuellement ( 2A, 2B, 2C ), dont 1 non pourvu ; avec la suppression de 1 A, la trésorerie subsistante devra fonctionner avec 4 agents au 1<sup>er</sup> janvier 2018 !

Le transfert du recouvrement des amendes de la trésorerie de Bayonne à celle d'Anglet ne se ferait pas au 1<sup>er</sup> janvier 2018, trop proche, mais au 1<sup>er</sup> septembre 2018, ce qui le ferait coïncider avec la date du mouvement de mutations.

Le projet de transfert du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Lescar au SIP de Pau Nord a été différé : il nécessite une mission d'audit, confiée à un inspecteur pendant 2 mois, pour mesurer les conséquences du transfert pour le poste de départ et pour le poste recevant.

#### **Dans la filière fiscale :**

- fusion des SIP de Bayonne et d'Anglet.
- fusion des SIE de Bayonne et d'Anglet.

Le départ à la retraite tout proche de plusieurs des chefs de service concernés réduit les problèmes d'affectation de l'encadrement, et « cette opération a été concertée avec les comptables en poste », ce sont les seuls commentaires figurant dans la

rubrique « motifs de l'opération » !! si ça colle pour les chefs, tout baigne.... !! Pour les 48 agents des 2 SIP et les 37 agents des 2 SIE, on verra plus tard !!! et plus tard, c'est bientôt, le 1<sup>er</sup> janvier 2018 est tout proche : un des 2 SIE doit changer d'étage, 1 des 2 SIP doit changer d'étage. Quid de l'accueil commun, de la caisse commune, de l'organisation du travail, des équipes à constituer.... ?

Les 2 SIE d'Anglet et de Bayonne, par exemple, travaillent très différemment : dans l'un, chaque agent « gestionnaire » dispose d'un portefeuille de dossiers professionnels, et dans l'autre, les agents travaillent indifféremment sur tous les dossiers, au fil de l'eau.....

Dans les 2 filières, les restructurations proposées sont la conséquence des suppressions d'emplois massives des dernières années, et vont constituer les réservoirs des futures suppressions d'emplois. Elles éloignent encore un peu plus nos services de l'utilisateur, et vont conduire inévitablement à l'abandon de certaines de nos missions.

Nous avons donc voté « contre » les restructurations proposées, de même que l'ensemble des organisations syndicales. Un nouveau CTL, sur ce point des restructurations dans le 64, a donc été convoqué, le 21 septembre.

**Restructurations, démantèlement du réseau, suppressions d'emplois, abandon de missions....**

**Avec la perte de notre pouvoir d'achat et les attaques contre notre statut, ces régressions sont au coeur des revendications qui seront portées, à l'appel de l'ensemble de nos organisations syndicales, lors de la journée d'action « fonction publique » du 10 octobre 2017.**

- expérimentation « caisse sans numéraire » :

nous avons appris que notre Direction s'était portée candidate à l'expérimentation « caisse sans numéraire », sur les trésoreries de Lembeye, Pontacq et Monein.

Officiellement, ces expérimentations ont pour objectif de promouvoir les moyens de paiement autres que le numéraire ( virements, carte bleue, chèques ), ainsi que de régler des problèmes de sécurité lors des transports de fonds.

En réalité, c'est vers la suppression pure et simple des « petits » postes comptable qu'on se dirige, dans le droit fil des 6 suppressions de trésoreries proposées dans la « restructuration du réseau DDFIP 64 » ci-dessus !!!!

- Délivrance des "quitus fiscaux" des particuliers après son transfert au SIE de Pau Nord à compter du 01.09.2017 :

Lors du CTL du 17.02.17, le Directeur avait précisé qu'un agent devrait suivre cette mission lors de son transfert au SIE de Pau Nord. Le SIE de Pau Nord a perdu 2 agents en 2017, et aucun agent n'a été "transféré » pour suivre la mission de délivrance des quitus. Nous avons rappelé la demande des agents du renfort promis et non obtenu, ou du report du transfert de cette mission à la fusion des 2 SIE de Pau; La direction a de nouveau répondu qu'elle allait « voir ce qu'elle pourrait faire... », même réponse que les fois précédentes.....

- nouvelle trésorerie d'Angle t- Adour – Océan :

Le chantier avance conformément aux engagements, les nouveaux locaux, situés près de l'aéroport, doivent être livrés le 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'installation du service dans ses nouveaux locaux est donc toute proche.....

**Le CTL du 21 septembre 2017.**

Re-convocation du CTL suite au vote unanime des Organisations syndicales « contre » le projet de restructuration du réseau DDFIP 64 lors du CTL du 15 septembre 2017.

Le projet présenté en 2<sup>ème</sup> convocation était identique à celui présenté le 15.09.2017, avec les

4) questions diverses.

précisions complémentaires suivantes :

- le transfert du recouvrement des amendes de la trésorerie de Bayonne à celle d'Anglet est proposé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et non du 1<sup>er</sup> janvier 2018, sauf si des contraintes comptables rendent cette date du 1<sup>er</sup> septembre impossible à retenir.

- le préfet des Pyrénées Atlantiques a émis un avis favorable à l'ensemble des restructurations proposées, sauf à celle concernant la fusion des trésoreries de Saint Jean Pied de Port et de St Etienne de Baigorry.

Comme lors du 1<sup>er</sup> CTL, l'ensemble des Organisations Syndicales a voté « contre » les restructurations proposées.

Les représentants des agents ont profité de ce CTL pour dénoncer une nouvelle fois la pénurie d'effectifs dans tous les services, à l'approche des décisions budgétaires du gouvernement pour l'année 2018 :

Quel serait le volume des effectifs à transférer suite aux projets de transfert de la mission du recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Lescar au SIP de Pau et de la trésorerie d'Ustaritz au SIP de Bayonne/Anglet ? Une étude est en cours .... Nous craignons que les suppressions d'emplois à venir pour 2018 n'apportent, hélas pour les services recevant la mission, une partie de la réponse....

Les problèmes d'effectifs dramatiques du SPF de Pau ont également été évoqués, le retard dans l'enregistrement des actes s'aggravant inexorablement.....

Solidaires Finances Publiques 64 a insisté sur la situation du Pôle de Recouvrement Spécialisé de Pau ( PRS ) : le président du CTL a lui-même qualifié sa situation de « catastrophique » et constaté « l'échec » de cette expérience, s'inquiétant pour le devenir de ce service et de ses missions ! c'est le parfait exemple de ce que nous dénonçons inlassablement : c'est une chose de concentrer les missions, encore faut-il doter le service « fusionné » des moyens en effectifs qui lui permettent de fonctionner !!!

Une réflexion sera également menée et présentée en CTL sur le « pilotage » de certaines missions : on a en effet le plus grand mal à s'y retrouver dans la stratégie de notre direction ( y en a-t-il vraiment une ?) , et aucun bilan des changements effectués n'est présenté, avec parfois des retours en arrière sans explications.....

Exemples : pilotage unique des BVG et des PCE remis en cause à Pau, Bayonne et Biarritz, après

quelques années de sa mise en place... pourquoi ?

Pilotage « opérationnel » des BCR par la DIRCOFI ?

Retour en arrière sur le « pilotage unique » des PCRP de Pau et de Bayonne, décidé il y a peu....

### **parking sur les sites de Pau.**

Notre galérien « spécial parking à Pau » a intéressé de nombreux agents, de Pau mais aussi des autres sites.

Concernant la priorité « chef de service », acceptée par certains et refusée par d'autres, nous nous sommes opposés à cette priorité, qui n'avait été demandée ni par le groupe de travail, ni par les chefs de service eux-mêmes ;

Notre tract n'avait pas pour objet de stigmatiser les positions des uns ou des autres, mais de relayer une difficulté importante vécue par de nombreux agents de Pau et de dénoncer, parmi les modalités d'attribution des priorités, celles qui nous semblent aller à l'encontre de l'équité et de la solidarité entre les agents, quel que soit leur grade.

